

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/09/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/10/2026

OBJET :

Présentation des rapports de délégations de services publics

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , Mme Isabelle CAMBOS , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Vincent MEDILI procuration à M. Roger DIDIER, M. Claude BOUTRON procuration à M. Jérôme MAZET, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Georges MUNOZ procuration à Mme Ginette MOSTACHI, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Savine JUNOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Elodie BRUTINEL LARDIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Conformément aux modalités de l'article L3131-5 du code de la commande publique, le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante, un rapport auquel sont joints les comptes et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, qui doivent permettre d'apprécier l'exécution du service public délégué.

Dès la communication de ce rapport, son examen doit être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Assemblée délibérante, laquelle doit en prendre acte - comme cela est prévu dans l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À ce jour, la Ville de Gap a reçu l'intégralité des rapports des services délégués ci-après :

- l'abattoir,
- le centre d'oxygénation de Gap-Bayard,
- le crématorium,
- la distribution publique de l'électricité,
- et celle du gaz.

L'ABATTOIR - LA SICABA.

Sur le dernier exercice, l'activité de l'abattoir peut être résumée de la manière suivante:

	Exercice 2020/21	Exercice 2021/22	Exercice 2022/23	Exercice 2023/24	Exercice 2024/25
<u>Activité globale, en tonnes :</u>	3.758	3.778	3.802	3.853	4.090
<u>Répartition par espèces :</u>					
Bovins	958	1.053	1.068	1.149	1.431
Porcins	2.433	2.367	2.404	2.411	2.490
Veaux	175	173	174	155	123
Ovins	183	172	141	122	39,6
Caprins	7,6	9,7	13	13	5,1
Equins	0,9	1,1	0,7	0,9	
Gibiers	0,4	1,6	1,7	2,3	
<u>Répartition par catégories d'usagers :</u>					
Grossistes	2.418	2.429	2.421	2488	2.747

Vente directe - Abattage Familiale	1.002	994	1.040	1.058	1051
Boucheries	338	354	339	296	290
L'abattage en bio, en % du tonnage global :	5,0%	5,2%	5,6%	6,1%	6,31

Le personnel de l'abattoir se répartit de la manière suivante :

- 13 salariés de chaîne,
- 2 personnes affectées au nettoyage,
- 1 personne à l'expédition des carcasses,
- 1 responsable de maintenance,
- 1 secrétaire comptable à mi-temps,
- 1 responsable qualité,
- 1 directeur.

Exercices	2020/2021	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25
Chiffres d'Affaires	1.225.016 €	1.242.000 €	1.294.911 €	1.321.409 €	1.493.794 €
Résultats	+65.054 €	+83.111 €	+32.206 €	-30.649 €	-120.240 €

LE CENTRE D'OXYGÉNATION - L'ASSOCIATION GAP-BAYARD.

Le rapport d'activité de l'année 2025 relate le deuxième exercice de l'activité de l'Association Station Gap-Bayard, dans le cadre du contrat de délégation de service public, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Après deux années compliquées (2022 et 2023) et une année 2025 sans neige, l'Association a réalisé un déficit de 62.180 €.

Activité hivernale	2022	2023	2024	2025
Scolaires	3.500	4.500	1.750	1.450
Pass saisons	703	466	262	114
Accès aux pistes vendus	3.500	1.400	300	0

Des conditions climatiques défavorables (en mai et juin) ont impacté l'ensemble de la saison golfique :

Activité estivale	2022	2023	2024	2025
Abonnés	494	495	462	468
Green fees	7.010	8.157	7.000	7.800
Participants aux compétitions	2.100	1.500	1.200	1.300
Accès au golf sur les 7 mois d'activité - Moyenne	26.000 120 golfeurs par jour	33.000 150 golfeurs par jour	30.000 150 golfeurs par jour	30.000 150 golfeurs par jour

Au cours de l'exercice 2025, l'Association a investi un montant de 53.200 €.HT, dans les équipements suivants :

- Un transporteur d'occasion pour 5.500 €.
- Une unité de tondeuse à greens pour 40.700 €.
- La fin de la construction d'un chalet pédagogique sur le practice (finitions intérieures) pour 5.000 €.
- du petit matériel divers pour 2.000 €.

Au 31 décembre 2025, l'équipe était composée de :

- 13 C.D.I, à temps plein ;
- 3 C.D.I, à temps partiel ;
- 1 C.D.D en apprentissage sur trois ans.
- 2 C.D.D en apprentissage sur un an.

Les chiffres clés de l'Association Gap-Bayard :

- Total du bilan : 499.994 €.
- Chiffres d'affaires : 1.635.039 €.
- Résultat net comptable : -62.180 €.

LE CRÉMATORIUM.

Pour mémoire, le crématorium de Gap et des Alpes du sud est exploité par le Groupe OGF, depuis le 1er mai 2023 - pour une période de huit ans, soit jusqu'au 30 avril 2031.

Dans ce cadre, le Groupe OGF a réalisé les crémations suivantes :

Prestations	2024	2025
Crémations/Familles	1.040	1.003
Crémations d'ossuaires	35	31
Crémations de pièces anatomiques	6	4
Total	1.081	1.038

Activité annuelle	2023 (8 mois)	2024 (12 mois)	2025 (12 mois)	Evolution
Nombre de crémations	684	1.081	1.038	-3,98%

	2024	2025
Location de la salle de cérémonie	981	912

Sur le dernier exercice, l'activité a permis de réaliser un chiffre d'affaires global de 518.406€ et de dégager un résultat net comptable de 16.657 €.

La note globale de satisfaction des clients est évaluée à :

	2024	2025
Note de satisfaction	4,73/5	4,78/5

Cette activité a également permis de verser à la Commune les redevances suivantes :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Redevances	2023 (8 mois)	2024 (12 mois)	2025 (12 mois)
Fixe	46.666€	71.058€	72.478€
Variable	6.533€	10.629€	10.238€
Intéressement	40.771€	55.462€	42.685€
Total	93.970€	137.149€	125.401€

LA DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ - E.D.F, ENEDIS.

À la fin de l'exercice 2025, 1.075 producteurs ont été raccordés au réseau électrique - dont 1.072 pour l'énergie d'origine photovoltaïque.

Le nombre de clients a encore progressé, sur le dernier exercice :

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de clients	27.566	27.773	28.052	28.219	28.449
Energie acheminée (en kWh)	215.693.894	204.246.980	192.518.419	188.247.895	190.722.867
Recettes d'acheminement (en €)	9.765.164	9.740.239	10.023.546	10.220.191	11.573.568

Durée moyenne annuelle de coupure (en mn)	2021	2022	2023	2024	2025
Toutes causes confondues (critère B : temps de coupure moyen exprimé en mn/Client Basse Tension).	30,9	55,7	67,6	47,3	52,0
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels...	30,8	55,6	65,6	46,8	45,9
Dont origine RTE (incident sur réseau de transport)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dont incident sur le réseau de	12,0	40,3	42,3	19,3	22,9

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

distribution publique					
Dont incident poste source	0,0	0,0	0,00	0,1	0,0
Dont incident réseau HTA	9,3	32,4	25,9	10,8	16,2
Dont incident réseau BT	2,7	7,9	16,4	8,5	6,7
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	18,8	15,3	23,3	27,5	23,0
Dont travaux sur le réseau HTA	8,8	10,8	10,9	8,7	4,9
Dont travaux sur le réseau BT	10,0	4,5	12,4	18,8	18,1

En conclusion, l'activité de la concession renoue avec la croissance, à tous les niveaux : nombre de clients, énergie acheminée, recettes acheminées...

LA DISTRIBUTION DU GAZ - G.R.D.F.

À la fin de l'exercice 2025, les chiffres clés de la concession de la distribution publique de gaz étaient les suivants (voir la dernière colonne) :

	2021	2022	2023	2024	2025
<u>Au niveau de la clientèle :</u>					
Nombre de clients	6.998	6.985	7.010	6.943	6.872
Nombre de premières mises en service clients	116	68	96	35	24
Quantités de gaz acheminées	187 GWh	157 GWh	151 GWh	149 GWh	148 GWh
Taux de satisfaction	94,4%	94,4%	94,8%	95,7%	95,4%
Nombre de réclamations	73	49	35	31	43
Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais	99,3%	98,9%	98,9%	98,7%	97,6%
<u>Au niveau de l'économie du contrat :</u>					
Redevances versées	20.000€	20.000€	21.000€	22.000€	26.000€
Investissements réalisés	871.000€	985.000€	501.000€	340.000€	356.000€
Recettes	2,53.M€	2,29.M€	2,37.M€	2,65.M€	3,03.M€
<u>Au niveau de la maintenance et de la sécurité :</u>					

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Téléréfuge citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau	101,0%	111,0%	98,0%	113,0%	816,0%
Taux de visites réalisées sur les postes de détente réseau	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de visite sur les robinets	100%	102%	100%	100%	100%
Taux de visites réalisées sur les branchements collectifs	100%	100%	100%	100%	102%
Nombre d'interventions de sécurité gaz	75	97	84	89	109
Nombre d'incidents	72	82	78	70	77
<u>Au niveau du patrimoine:</u>					
Longueur totale des canalisations	150 Km	151 Km	151 Km	152 Km	152 Km
Nombre de compteurs domestiques actifs	6.462	6.417	6.440	6.414	6.332
Longueur de réseau développé	406.m	1.513.m	94.m	34.m	29.m

En conclusion, l'activité globale de cette concession se contracte.

Pour mémoire, tous ces rapports sont tenus à la disposition du Public, selon les modalités prévues à l'article L1411-13 du C.G.C.T :

- aux services administratifs de la Ville de Gap,
- à la mairie annexe de Fontreyne,
- à la mairie de Romette.

Le Public a été avisé de la réception de ces rapports par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage.

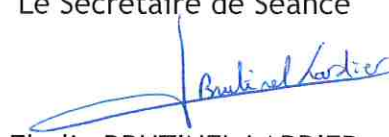
Le Conseil Municipal prend acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire

 Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

 Elodie BRUTINEL LARDIER

Transmis en Préfecture le : 6 OCT 2026

Affiché ou publié le : 6 OCT 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.